



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 6 avril 2017**

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 4 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question 11), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 4), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question 4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Françoise PRESSE.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUÏ, M. Cyril DEVESA (à compter de la question 4), M. Emmanuel DUMONT, M. Thierry MORTON (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question 3 incluse).

**Procurations de vote :**

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUÏ à Mme Marie ZEHAF, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET (à compter de la question 4), M. Thierry MORTON à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN à M. Michel LOYAT, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 3 incluse).

**OBJET :** 19 - Eau - Programme d'investissement 2017 - Demandes de subventions

**Eau**  
**Programme d'investissement 2017**  
**Demandes de subventions**

**Rapporteur : M. l'Adjoint LIME**

Le budget primitif 2017 prévoit une enveloppe totale de 2 098 700 € destinée à financer notamment les opérations de travaux suivantes :

NB : Tous les montants sont indiqués Hors Taxes

**A - Programme global**

<b>1 - Etudes</b>	24 200 €
<b>2 - Travaux dans les bâtiments d'exploitation</b>	
Travaux de sécurisation, d'entretien, de modernisation des stations de production, de traitement	545 000 €
<b>3 - Travaux sur le réseau de distribution</b>	
Travaux de renouvellement, renforcement ou extension du réseau d'eau	550 000 €
<b>4 - Opérations spécifiques</b>	
Travaux sur les stations de traitement, d'extension ou de renouvellement de réseaux, branchements neufs et rénovés, faisant l'objet d'une inscription budgétaire individualisée	525 000 €
<b>5 - Protection des ressources</b>	
Acquisition de terrains et études dans le cadre des périmètres de protection d'Arcier et Chenecey	125 000 €

**B - Programme détaillé**

**1 - Etudes**

Sur la ligne 20.2031.00E512.36100 (Frais d'études) il a été inscrit la somme de 20 000 € pour :

- diagnostics concernant les stations et ouvrages ;
- étude sur la station de surpression de Chaudanne.

Sur la ligne 20.2031.00A16012.36100, il a été inscrit une somme de 4 200 € pour les études concernant le bâtiment administratif de Port Douvot.

## **2 - Travaux dans les bâtiments d'exploitation (stations de traitement, pompage et réservoirs)**

Sur la ligne 21.21311.00E512.36100 (Bâtiments d'exploitation : génie civil), il a été inscrit un crédit de 340 000 € pour :

- Travaux de sécurisation des différents sites (utilisation du marché à bons de commande spécifique) ;
- Travaux de sécurisation de tampons ;
- Rénovation des cuves de Fort Benoît.

Sur la ligne 21.21351.00E512.36100 (Bâtiments d'exploitation : installations générales, agencement), il a été inscrit un crédit de 205 000 € permettant notamment des travaux de :

- Installation de capteurs d'ozone à Chailluz ;
- Remplacement d'armoires électriques à Griffon (pompage vers Planoise) ;
- Nettoyage de 4 forages ;
- Remplacement de 4 cuves équipements sous pression ;
- Changement des batteries de condensateurs à la Malate ;
- Automatisation et intégration de la supervision.

## **3 - Travaux sur le réseau de distribution**

Sur la ligne 21.21531.00E9003.36100, il a été inscrit un crédit de 550 000 € pour des travaux de renforcement, renouvellement ou extension de réseau :

- Chemin des Echenoz de Velotte
- Chemin des Mottes
- Rues Sainte Claire Deville, Dalloz, Balzac, Mathiez
- Rue Canot
- Rue Saint Just et Robespierre
- Chemin de la Providence
- Rues Schlumberger, Sancey, Sauria, Curie, Giacomotti, Risler, France, Lamartine
- Rue Boissy d'Anglas
- Secteur Sous les Vignes de Rognon.

Ces travaux seront réalisés en fonction des opportunités liées à la coordination avec d'autres chantiers (réseaux, voirie, urbanisation).

## **4 - Opérations spécifiques**

Ces opérations représentent un montant de 525 000 € :

**Travaux de branchements neufs** : Ces travaux sont individualisés sur la ligne 21.21531.00E6004.36100 pour un montant de 75 000 € afin de mieux maîtriser les coûts. Le marché à bons de commandes est passé avec l'assainissement pour un montant compris entre 100 K€ et 350 K€.

**Station de la Malate** : 400 000 € sont inscrits sur la ligne 23.2315.00E91025.36100  
Ces travaux concernent la suppression de l'aqueduc d'Arcier, la démolition ancien bâtiment à la Malate et l'évolution de la station.

**Bâtiment administratif de Port Douvot** : 20 000 € sont inscrits sur la ligne 23.2313.00E16012.36100 pour les travaux liés au bâtiment administratif de Port Douvot.

**Rachat des réseaux** : 30 000 € sont inscrits sur la ligne 23.2315.00E94034.36100 pour le rachat des réseaux de la ZAC des Hauts du Chazal.

**Création d'une passe à poisson au niveau du barrage de Chenecey** : une somme sera inscrite en DM sur la ligne 23.2313.00E8017.36100 pour la réalisation de ces travaux.

## 5 - Protection des ressources

Un crédit de 10 000 € est prévu sur la ligne 21.2111.00E95017.36100, en vue de l'acquisition de terrains.

Un crédit de 115 000 € est inscrit sur la ligne 23.2315.00E95017.36100 pour la réalisation d'études sur le bassin versant de la source d'Arcier et pour le versement de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) (versées aux agriculteurs pour garantir la qualité de l'eau de la source d'Arcier).

Des crédits complémentaires pourront être affectés par décision modificative en cas de nécessité.

## Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le programme de travaux proposé pour l'année 2017 dont le financement a été prévu au Budget Eau,

- accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle des différentes opérations de ce programme bénéficiant de subventions,

- autoriser M. le Maire à :

- solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, conformément aux dispositions des contrats d'agglomération passés avec cet établissement ou indépendamment de ces contrats pour des opérations ponctuelles qui seraient finançables,
- solliciter les aides de collectivités et d'organismes tels que le Département du Doubs, la Région de Bourgogne-Franche-Comté ou l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),
- solliciter les aides de l'État et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, dans le cadre des programmes de réduction des produits phytosanitaires sur le bassin versant d'Arcier,
- signer tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

**Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 14 AVR. 2017



Contrôle de légalité